



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 91.2018

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	27	
Qui ont pris part à la délibération :	24	Pour : 24 Contre : 0

*Date de la convocation :* 11 septembre 2018

L'an deux mille dix huit et le dix huit septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : Mme LABORDE à M. MANERO. Mme OVADIA à Mme PONS. M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme SOULIER à M. ANDRE. M. THOMAS à M. FERRARI

**Absents excusés** : MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. VALMY. Mmes LABORDE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : ADMISSION EN NON-VALEUR**

**Exposé :**

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 149.79 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2999380212 dressée par le comptable public.

**Exercice 2017**

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
403/2017	15.15 €	Restauration/ALAE	Education/Jeunesse
296/2017	42.21 €	Restauration/ALAE	Education/Jeunesse
541/2017	6.03 €	Restauration/ALAE	Education/Jeunesse
423/2017	86.40 €	Marché de plein vent	Marché
<b>TOTAL</b>	<b>149.79 €</b>		

**Article 2** : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 40.30 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2999370212 dressée par le comptable public.

**Exercice 2017**

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
1045/2017	2.09 €	Halte Garderie	Petite enfance
233/2017	12.18 €	Centre de Loisirs	Education/Jeunesse
1046/2017	6.80 €	Halte Garderie	Petite enfance
525/2017	14.03 €	Restauration/ALAE	Education/Jeunesse
1048/2017	5.20 €	Halte Garderie	Petite Enfance
<b>TOTAL</b>	<b>40.30 €</b>		

**Article 3** : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20180918-18092018\_91-DE  
Reçu le 21/09/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,  
C=FR  
20/09/2018  
Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE